



Immatriculation suspendue - vente véhicule

Par **FMO77**, le **16/08/2021** à **15:47**

Bonjour, je vends mon véhicule avec la carte grise à mon nom achetée d'occasion en juillet 2019 sans aucune difficulté pour faire le changement de propriétaire au moment de la vente/achat. Le certificat de situation administrative du véhicule était vierge à cette date. Pour préparer la vente de mon véhicule, je viens de produire un nouveau certificat de situation du véhicule de mon véhicule et j'ai une information qui apparaît comme suivant ==> Immatriculation suspendue. Motif : Réimmatriculation à l'étranger. Date 03/06/2019. L'ANTS n'est pas joignable par téléphone, uniquement par mail qui ne m'apporte que peu d'éclairage si ce n'est que le véhicule est supposé disposer d'un certificat d'immatriculation étranger ce qui n'est pas le cas. En l'absence d'immatriculation à l'étranger, je dois me rapprocher de l'ancien titulaire afin de faire une demande d'annulation de cette mention mais je ne dispose plus de ces coordonnées. Savez-vous si cette mention est bloquante pour une vente à tiers ? le nouveau propriétaire pourra-t-il immatriculer le véhicule ? comment doit je procéder pour débloquer la situation ? un grand merci par avance de votre expertise et diligence sur le sujet. Bien à vous

Par **Visiteur**, le **16/08/2021** à **17:10**

Bonjour Pour le moment, vous ne pouvez pas vendre votre véhicule. Vous avez peut-être été victime d'une escroquerie.

Par **FMO77**, le **16/08/2021** à **17:53**

Merci pour ce 1er retour.rnrnc'est navrant et on se sent quelque peu démuni avec l'ANTS qui ne répond que partiellement sur la conduite à tenir ...rnrnSavez-vous comment je pourrai débloquer cette situation et surtout si je peux continuer à rouler avec mon certificat actuel ?

Par **AlainD67**, le **18/08/2021 à 14:24**

Bonjour,rnrnVu que vous avez acheté la voiture en juillet il s'agit forcément d'une erreur. Avez vous bien mis les tirets quand vous avez mis le numéro de la plaque ?rnrnJe sais qu'il y a des soucis il y a quelques temps avec des PV parce qu'un autre pays (Italie je crois) a le même système de numérotation que nous mais sans les tirets. Donc si votre plaque est par exemple AA-111-BB c'est possible qu'en Italie une voiture soit immatriculée AA 111 BB

Par **FMO77**, le **19/08/2021 à 11:03**

Merci AlainD67.rnrnje suis en relation avec l'ANTS. La police confirmerait que mon immatriculation serait désormais en Belgique ...rnrnje sens que cela va être long et compliqué à rétablir une situation saine sauf si l'ANTS confirme une erreur administrative fort de tous les documents que j'ai fourni.rnrnA suivre...

Par **Albert42**, le **23/09/2022 à 05:31**

Bonjour,rnJe me permets de déterrer ce sujet car j'ai le même problème que vous. Pouvez-vous me dire si vous avez réussi à régler votre problème ?.rnCordialement

Par **Guillax**, le **27/01/2023 à 14:10**

J'ai eu le meme cas que vous rnC'est une galère administrative que personne ne veut résoudre rnANTS renvoi vers le commissariat le commissariat vers Le trésor public le trésor public vers ANTsrnY'a aucune issue à ce problème rnMoi je n'en ai eu aucun rnVous êtes obliger de la garder à vie la voiture impossible de la vendre.

Par **AlainD67**, le **27/01/2023 à 15:18**

Regardez peut être avec une association de consommateur.

Par **Visiteur**, le **27/01/2023 à 16:17**

Bonjour et bienvenue
Depuis combien de temps possédez vous ce véhicule...?
Je vous invite à voir un avocat, car il y a peut-être sujet à plainte...